

LA LETTRE **D'INFORMATION HEBDOMADAIRE** DU RÉSEAU

15 novembre 2019



LE DISPOSITIF RGE VA ÉVOLUER

Depuis 18 mois, la CAPEB se bat pour que le dispositif RGE soit réformé pour être plus crédible tout en étant moins complexe.

Restaurer la confiance

des ménages en

éliminant les éco-

délinquants sans casser

la dynamique du marché,

tel a été le leitmotiv de

la CAPEB tout au long

de cette réforme.

469 contrôles

ont été réalisés en 2018 par la **DGCCRF** et ont constaté, dans la moitié des cas. une anomalie résultant le plus souvent de pratiques commerciales trompeuses, du non-respect des règles en matière de vente ou de prix.

Après les annonces, place à l'action : le Gouvernement a lancé un groupe de travail chargé de formaliser des pistes d'actions permettant de lutter contre les fraudes aux travaux de rénovation énergétique. Les représentants des Pouvoirs publics (DGGCRF, DHUP, DGEC, Anah, Ademe), des professionnels, des opérateurs, des consommateurs, etc se sont réunis autour d'Anne-Lise Deloron, qui est désormais chargée d'assurer la coordination interministérielle sur la rénovation énergétique.

On peut se féliciter que les Pouvoirs publics aient finalement admis que la fraude n'était pas une et indivisible mais qu'elle pouvait prendre au moins trois formes : le démarchage abusif, le non-respect des règles, et les malfacons. Les différents messages de la CAPEB à cet égard ont donc été entendus (voir la Lettre ouverte du Président Liébus dans les actualités ARTUR). Les discussions en cours depuis 18 mois (et auxquelles la CAPEB a

participé âprement pour éviter que de lourdes contraintes soient imposées aux entreprises vertueuses) sont arrivées à leur terme et devraient faire l'objet d'arrêtés encadrant le dispositif en début d'année prochaine.

Au cours de ces discussions la CAPEB s'est battue sans relâche pour obtenir le maintien de la qualification ECO Artisan pour les TPE du bâtiment (au démarrage des travaux, il avait été demandé la disparition des qualifications transversales) et surtout une limitation de l'augmentation du nombre d'audits (minimum 1 audit - maximum 6 audits dans des conditions limitées et très particulières, au lieu d'une vingtaine d'audits comme cela a longtemps été envisagé initialement par les Pouvoirs Publics.

Au final, la réforme conduira à de nouvelles exigences qui seront cependant moins lourdes qu'elles ne l'auraient été si la CAPEB ne s'était pas battue ardemment pour raisonner les Pouvoirs publics. Vouloir lutter contre la fraude et crédibiliser le dispositif pour rétablir la confiance des consommateurs sont des objectifs que nous partageons

évidemment. Mais pénaliser toutes les entreprises pour contenir les abus et dysfonctionnements de quelques-unes, n'est pas la bonne solution. C'est le principe majeur qui a guidé la CAPEB pendant ces 18 derniers mois de difficiles discussions.

une limitation du nombre d'audits qui, autrement, aurait été très important. Il a fallu, pour

y parvenir, jouer sur la définition des domaines de travaux dits « critiques », accepter de renforcer le caractère aléatoire pour le choix des chantiers qui feront l'objet d'un contrôle mais également définir les conditions de déclenchement d'un audit supplémentaire en cas de non-conformité majeure constatée ou encore permettre aux organismes de qualification de

déclencher des audits sur la base d'un faisceau d'indices

Dans ces discussions, la CAPEB a été la seule à défendre

qui leur remonterait du fait de plaintes de particuliers ou de signalements d'entreprise.

Ainsi, la CAPEB a milité et obtenu

MÉTIERS

RÉFLEXIONS COMMUNES POUR LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS ET LES PRÉSIDENTS D'UNA CE 7 NOVEMBRE



Pour la deuxième édition, les conseillers professionnels et les Présidents des 8 UNA se sont réunis le 7 novembre à la Confédération à la fois pour rechercher des pistes de progrès afin de dynamiser les sections professionnelles départementales, mais aussi pour réfléchir à la définition de la qualité du travail artisanal et enfin, pour échanger sur le rôle et les missions du conseiller professionnel.

Après une intervention du Président confédéral, une synthèse a été faite des réflexions engagées lors des regroupements des responsables professionnels des sections 3E d'une part et des sections Métiers de la Pierre et Serrurerie Métallerie d'autre part. Il en ressort notamment que, si les préoccupations des professions ne sont pas forcément les mêmes, les besoins en termes d'information et d'organisation sont, en revanche, assez semblables.

Les échanges se sont poursuivis l'après-midi sur la qualité du travail artisanal. Un débat très riche a eu lieu sur le sujet, pointant les éléments différenciant du chef d'entreprise artisanale par rapport aux autres professionnels de la construction. Proximité, service complet, écoute, respect du client et de la parole donnée, capacité à établir une relation de confiance, adaptabilité, durabilité, etc. autant de caractéristiques bien spécifiques à l'artisanat mais trop souvent sous-valorisées.

Enfin, un rappel a été fait du rôle et des missions des conseillers professionnels. Un point qui a mis en évidence la surcharge des professionnels qui assument ces missions et, par conséquent, leur besoin d'être mieux accompagnés, mieux informés avec des outils pratiques simples mais efficaces. Au final, une réunion particulièrement constructive à mettre au profit de tous pour progresser collectivement.

→ LES INDÉPENDANTS ONT DÉSORMAIS DROIT AU CHÔMAGE

Comme la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » l'a prévu, les travailleurs indépendants peuvent, depuis le 1er novembre, bénéficier d'une allocation chômage comme les salariés. Mais les conditions sont strictes.

En premier lieu, le demandeur devra pouvoir justifier d'une activité non salariée préalable d'au moins 2 ans dans une entreprise en cours de redressement ou de liquidation judiciaire.

Cette activité non salariée devra avoir dégagé au moins 10 000 € par an sur les deux années qui ont précédé la liquidation.

En second lieu, le demandeur devra être effectivement inscrit à Pôle Emploi et agir concrètement pour reprendre une activité, qu'il s'agisse d'un emploi salarié ou de la création/reprise d'une entreprise.

Dans ces conditions, le demandeur pourra bénéficier d'une allocation forfaitaire de 26,30 € par jour pendant 182 jours.

Il pourra aussi cumuler cette allocation avec les revenus d'une activité professionnelle (salariée ou non) mais seulement pendant 3 mois et dans la limite des droits aux allocations restants. Enfin, si l'allocation de retour à l'emploi est supérieure (dans son montant et sa durée) à l'allocation des travailleurs indépendants, elle sera versée en priorité, sauf demande contraire de l'indépendant concerné.

Les indépendants qui ont des revenus autres que ceux de leur activité non salariée mais qui sont inférieurs au RSA ont droit à cette allocation..

→ L'UNA SERRURERIE MÉTALLERIE FAIT LE POINT DE SES DOSSIERS

Vendredi dernier, le Président de l'UNA Serrurerie Métallerie a réuni ses conseillers pour faire un bilan du regroupement des responsables des sections Métiers de la Pierre et Serrurerie Métallerie, évoquer la rencontre qui a eu lieu avec l'UNIQ et échanger sur le fonctionnement et le développement de 360travaux. Gilbert Olivet et ses conseillers ont fait un point sur la finalisation du programme PACTE, les travaux du programme Profeel et la mise au point de la plaquette de l'AQC sur les charpentes en acier.

Ils ont ensuite examiné les questions de santé sécurité avec IRIS-ST et, en particulier, l'étude métier portant sur les serruriers métalliers ainsi que les mémos en cours.

Le CCCA-BTP est intervenu en fin de matinée pour présenter son action Win Lab. Un point sur les diplômes de la profession et la mise en œuvre du CQP Serrurerie Métallerie dans les CFA BTP a suivi. La journée s'est conclue par une première prospection sur les thèmes que l'UNA pourrait proposer aux délégués lors de ses prochaines Journées Professionnelles de la Construction.

→ JEAN-MARC DESMEDT RÉUNIT SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS

Le Président de l'UNA Charpente Menuiserie Agencement a réuni ses conseillers professionnels le 14 novembre. La journée a commencé par une réflexion sur l'organisation de l'UNA puis une autre sur les thèmes susceptibles d'être proposés lors des prochaines Journées Professionnelles de la Construction (Lyon – 16 et 17 avril 2020).

Après un point sur les questions de formation, le tour des dossiers Codifab en cours a été fait : l'étude économique sur la préservation des bois, la certification pour petites structures (Inrefcert), les essais incendies sur lambris, l'application Fontoynont, la révision des DTU 31.4 et 36.5, les projets Wood Species Eyes et New Living Wood.

RENCONTRE DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

GOUVERNEMENT

→ DES QUOTAS D'IMMIGRATION PROFESSIONNELLE : À MANIER AVEC LES PLUS GRANDES PRÉCAUTIONS !

Le Gouvernement a annoncé la mise en place de quotas d'immigrés par profession à compter de l'année prochaine pour palier le manque de main-d'œuvre dans certaines professions.

Le bâtiment étant particulièrement concerné par le sujet, le Président de la CAPEB a été très sollicité par la presse la semaine dernière pour exprimer son point de vue.

Lors de chacune des interviews qu'il a accordée à la presse (notamment radios et TV), Patrick Liébus a rappelé qu'il faut d'abord faire en sorte que les chômeurs en France puissent être remis sur le marché du travail. Il a rappelé également la nécessité de permettre aux entreprises de se réinvestir dans l'apprentissage ce que la crise économique de ces dernières années ne leur a pas permis de faire.

Il a souligné que si une immigration « professionnelle » devait être envisagée, elle devrait se réaliser dans des conditions strictement encadrées. Les immigrés qui viendraient en France pour y travailler dans les secteurs en situation de pénurie de maind'œuvre, devraient alors être accompagnés pour être logés, pour apprendre le Français (sinon comment communiquer sur les chantiers et comprendre les consignes, notamment de sécurité?), pour être formés au métier, bref, dans des conditions leur permettant de s'intégrer réellement et durablement.

« Il faudrait créer une task force très opérationnelle pilotée par des responsables professionnels et composée de représentants de l'État, des Régions et des partenaires sociaux pour identifier en continu les besoins en maind'œuvre des entreprises sur les territoires et faire en sorte que les immigrés relevant de ces quotas puissent vivre dignement dans notre pays » a proposé Patrick Liébus à ce sujet.

Nous suivrons évidemment avec la plus grand attention cette volonté du Gouvernement qui a d'ores et déjà annoncé que les critères requis pour travailler en France seront réduits (3 au lieu de 7), que la liste des métiers en tension serait actualisée (elle date de 2008 et sa mise à jour devrait débuter la semaine prochaine), que des visas de travail pour une durée déterminée et un travail déterminé seront mis en place pour ces « immigrés professionnels ». Le Gouvernement prévoit que ces quotas seront fixés d'ici à l'été prochain.

LOBBYING

→ LA CAPEB AUDITIONNÉE PAR UNE MISSION DU PREMIER MINISTRE SUR L'ÉCONOMIE DES DÉCHETS

Le Premier ministre a diligenté une « mission flash » sur l'impact économique de la mise en place d'une filière REP ou équivalent dans le secteur du bâtiment. Jean-Jacques Châtelain a été auditionné pour la CAPEB par cette mission qui était soucieuse, notamment, de préciser un certain nombre d'éléments chiffrés en prévision de la discussion à l'assemblée nationale du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Le chef de file de la CAPEB sur la question des déchets, par ailleurs Président de l'UNA Peinture Vitrerie Revêtements, a rappelé à cette occasion l'analyse que la CAPEB fait de ce dossier soulignant que beaucoup est déjà fait. Il a proposé différentes voies d'amélioration progressive pour renforcer encore la valorisation des déchets du bâtiment.

Il a bien sûr argumenté contre l'instauration d'une REP généralisée à l'ensemble des déchets du bâtiment et qui ne conviendrait pas à notre secteur vu l'hétérogénéité des déchets. Jean-Jacques Châtelain a évoqué les efforts de certaines filières de la construction pour gérer leurs déchets.

Il a aussi insisté sur la nécessité de mettre à la disposition des entreprises des lieux de collecte à moins de 30 minutes maximum des sièges des entreprises et/ou des chantiers. Il a précisé que si la CAPEB est favorable à la traçabilité des déchets, elle s'oppose en revanche à une traçabilité chantier par chantier, solution totalement ingérable pour les petites entreprises.

Enfin, il a insisté sur la nécessité de faire en sorte que la gestion et la valorisation des déchets ne génère pas un coût excessif pour



les entreprises, rappelant que les clients, particuliers ou professionnels, ont des moyens limités.

À cet égard, la Secrétaire d'État à la Transition Écologique en charge du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a confirmé que la reprise des déchets de chantier triés serait gratuite à partir de 2022. Certes, mais le système dans son ensemble aura bien un coût et donc certainement un impact sur celui des matériaux et des équipements! Ne rêvons pas. Elle a également confirmé que les points de collecte seront densifiés et que, pour lutter contre la plaie des décharges sauvages, le pouvoir de sanction des élus municipaux serait renforcé.

SOCIAL



→ RÉPONDEZ À L'ENQUÊTE POUR LE 6^E BAROMÈTRE ARTISANTÉ BTP

Le baromètre ARTISANTÉ BTP est l'enquête nationale sur les conditions de travail et la santé des chefs d'entreprises artisanales du BTP et du paysage. Ce baromètre est réalisé par la CAPEB, la CNATP et l'IRIS-ST. Les résultats des 5 éditions précédentes sont consultables sur le site de l'IRIS-ST rubrique « Étude ». Le questionnaire est anonyme et bref. 5 minutes suffisent pour y répondre. Vous le trouverez sur notre Actualité ARTUR du 10 novembre.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

■ GOUVERNEMENT



Le Président de la CAPEB a participé à la conférence de Presse qu'ont tenu ce mardi 12 novembre, Julien Denormandie, Ministre de la Ville et du Logement, Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la transition écologique et solidaire, et Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des Finances. Il s'agissait d'annoncer les

mesures qui seront prises pour lutter contre les fraudes et les pratiques abusives en matière de travaux de rénovation énergétique mais également les dispositions visant à renforcer la crédibilité du dispositif RGE et à sensibiliser les particuliers aux bonnes pratiques en matière de travaux de rénovation énergétique.

La CAPEB a réagi à ces annonces dans un communiqué de presse (disponible sur ARTUR).

PARTENARIATS

Le Président Liébus, accompagné du Président de l'UNA CPC, Jean-Claude Rancurel, ont reçu mardi le Président et la Secrétaire générale de la Fédération Française des Négociants en Appareils Sanitaires, Chauffage, Climatisation et Canalisations. Ils ont évoqué la conjoncture, le projet de loi de finances pour 2020 (aides aux travaux), la nouvelle aide d'Action Logement pour aménager les salles de bain, et bien entendu l'offre Facilpass. Ils ont également échangé sur les attentes des entreprises vis-à-vis des négoces. Par ailleurs, le Président Liébus est intervenu jeudi lors d'une réunion

Par ailleurs, le Président Liébus est intervenu jeudi lors d'une réunion du Comité de direction de PPG, producteur mondial de revêtements et peintures, notamment, et partenaire de l'UNA PVR. Jean-Jacques Châtelain était d'ailleurs présent pour cet échange sur la conjoncture et les perspectives 2020.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

l'idée d'audit « au coup par coup » pour permettre aux entreprises qui réalisent insuffisamment de chantiers pour pouvoir être RGE de faire néanmoins bénéficier leurs clients des aides fiscales. Il a fallu vaincre l'opposition de tous et notamment L'État. Nous sommes donc satisfaits que les Pouvoirs publics aient accepté d'étudier en profondeur cette option. Ce dispositif dénommé, à ce jour, « travaux accompagnés » fera ainsi l'objet d'une expérimentation dès 2020. Dès le début de ces discussions, la CAPEB a également milité pour une harmonisation des grilles d'audits utilisées par les différents organismes de qualification afin de les rendre plus cohérentes et de permettre aux entreprises de repérer plus facilement, pour chaque type de travaux, les points de contrôle ainsi que ceux nécessitant une vigilance accrue de leur part. Des travaux en ce sens seront donc réalisés dans les mois qui viennent. Enfin, la CAPEB s'est attachée, dès lors que des audits supplémentaires seraient déclenchés suite à la mise en évidence d'une non-conformité majeure sur chantier, à éviter que des audits en cascade ne soient pas diligentés.

Au final, même si nous n'avons pas obtenu tout ce que nous aurions souhaité, nous avons évité le pire et nous resterons évidemment vigilants sur la mise en œuvre de cette réforme.

I PARLEMENT

Patrick Liébus était invité ce mardi à la remise des insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite du député de la Côté d'Or, Laurent Grandguillaume avec lequel la CAPEB a travaillé à de très nombreuses occasions, toujours de manière constructive.



RÉSEAU

Le COG du Fonds de Développement du Réseau s'est réuni mercredi pour assurer le suivi des soutien accordés par le FDR aux structures du Réseau et pour examiner les nouvelles demandes reçues. L'ensemble de ces dossiers sera présenté pour décision au prochain Conseil d'administration. Par ailleurs, le Président a participé le même jour au comité de pilotage de préfiguration et de lancement du futur Hub Européen "Rénovation Urbaine et Rurale - Bâti du 21e siècle". Ce Hub porte sur une conception intégrée globale collective et numérique des travaux apportant des garanties en termes de fiabilité, de coût, de délais, de performance, de santé et de confort. Une expérimentation sur des chantiers tests sera lancée en Île-de-France dès 2020. Évidemment, la CAPEB de la région est très mobilisée sur le projet depuis plus d'un an déjà.

PRESSE

Le Président de la CAPEB a répondu à plusieurs interviews cette semaine concernant le RGE. Il est également intervenu chez Jean-Jacques Bourdin mercredi matin sur le travail de nuit pour souligner que les commerces de proximité ne sont pas organisés pour cela, que leurs personnels travaillent déjà souvent le dimanche et qu'allonger encore ce temps de travail pourrait être source de tensions dans les entreprises.

BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral devait terminer cette semaine syndicale avec un retour sur la CNAGS du 24 octobre, un point sur les questions sociales, les négociations apprentissage, l'évolution du dispositif RGE et enfin sur les questions financières.

FORMATION

→ L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DU BTP ORGANISE SA 1ÈRE JOURNÉE D'ÉTUDE

Le 19 novembre prochain, l'observatoire des métiers du BTP organisera sa première Journée d'Étude à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris.

Cette journée sera consacrée à des présentations et des échanges sur les travaux et dernières publications de l'observatoire, en présence des professionnels du BTP, représentants de la profession et acteurs de l'emploi et de la formation. Les travaux porteront sur l'encadrement de chantier, les fonctions d'Études, le secteur du Bois-Bâtiment, un zoom sur l'artisanat et les petites entreprises du Bâtiment, les effectifs en formation initiale et sur l'impact de la préfabrication sur l'organisation des entreprises et métiers du BTP. Les participants découvriront en avant-première, les résultats de l'étude sur les primo-entrants dans le BTP. **En savoir plus sur**

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2019



Pour tout complément d'information, rendez-vous dans votre espace adhérent sur **www.capeb.fr** qui vous permettra d'accéder à

